



Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)  
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)  
Centro svizzero di competenza per i diritti umani (CSDU)  
Swiss Centre of Expertise in Human Rights (SCHHR)



CERT  
Centre d'étude  
des relations de travail

**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT

# Révolution 4.0 et droits fondamentaux au travail

## Un nouveau défi pour le droit social et le droit du travail ?

Team  
Finance  
Customers  
Costs  
Income  
Plan

**Du 7 au 9 février 2018**

Aula de la Faculté de droit  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26, Neuchâtel

Colloque coorganisé par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)  
et le Centre d'étude des relations de travail (CERT)

Airbnb, Mobility, Uber, économie de partage, Big data, réalité virtuelle, cloud computing, internet des objets, usine intelligente, etc.

La révolution 4.0, comme on l'appelle, ou la quatrième révolution industrielle, est en marche et nous sommes, pour certains, à l'aube d'un « tsunami technologique » appelé à bouleverser la société tout entière. Cette nouvelle « révolution industrielle », qui fait suite à la troisième, celle de l'automatisation au 20<sup>e</sup> siècle (après celles de la machine à vapeur et de la mécanisation aux 18<sup>e</sup> et début 19<sup>e</sup> et de l'électricité à la fin du 19<sup>e</sup> siècle), est celle de la numérisation, par laquelle toutes les activités de production – et toutes les unités de production – sont en permanence reliées entre elles et échangent des informations.

Et, pour certains au moins, la Suisse, comme l'Europe du reste, a du retard : entrer dans l'industrie 4.0 serait aujourd'hui, pour notre pays, une question de survie. Pour d'autres, au contraire, l'évolution évoquée est source de craintes et d'interrogations « existentielles ». On n'hésite pas à brandir le spectre d'une société 5.0, dominée par les robots, dont les êtres humains seraient devenus les esclaves. On s'interroge sur les changements qu'induirait cette numérisation de l'économie sur les modes de production, on cherche à en déceler les opportunités et les risques, à identifier quels en seront les gagnants et les perdants...

L'industrie 4.0 aura sans doute de multiples répercussions sur l'organisation du travail et la vie sociale, ainsi que, par voie de conséquence, sur le droit. La numérisation de l'économie ne va pas uniquement chambouler nos modes de production et de consommation, mais également notre rapport à l'éducation, à l'emploi, à la santé ou à la vie privée. Les questions de la durée du travail, notamment du début et de la fin de la journée de travail, mais aussi du mode de rémunération entre fournisseur et bénéficiaire d'une prestation de travail, par exemple, se poseront en termes nouveaux. Ce sont surtout les perspectives sur l'emploi et le monde du travail – et le tissu social qui l'entoure – qui sont au cœur du colloque envisagé. Les prévisions des experts ne sont pas toujours optimistes. Selon une étude réalisée pour le compte du World Economic Forum (WEF), la quatrième révolution industrielle pourrait entraîner la disparition de près de 5 millions d'emplois au sein des pays industrialisés, dont les deux tiers dans le secteur administratif. Vu autrement, cela signifierait que deux tiers des enfants qui entrent aujourd'hui à l'école primaire vont exercer un métier qui à l'heure actuelle n'existe pas encore.

Il est certain en tous les cas que le travail, notamment salarié, était et est au cœur de la première révolution industrielle et du droit social que celle-ci a progressivement engendré au cours du 19<sup>e</sup> et qui s'est développé pour devenir un élément caractéristique et fondamental de l'Etat providence du 20<sup>e</sup> siècle. Dès lors, la potentielle disparition du travail interpelle et questionne de front, à maints égards, les fondements même de nos sociétés.

Coorganisé par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) et le Centre d'étude des relations de travail (CERT), le colloque a l'ambition de chercher à poser et à investiguer ces questionnements.

## Mercredi 7 février 2018 : ouverture du colloque

### 17h45 Mots de bienvenue

M. Kilian Stoffel, Recteur de l'Université de Neuchâtel

### 17h50 Allocution d'ouverture

M. Jean-Nathanaël Karakash, Conseiller d'Etat, chef du Département cantonal de l'économie et de l'action sociale, Neuchâtel

### 18h10 Conférence publique

#### La nouvelle révolution industrielle, au regard de l'histoire de l'Occident

M. Pierre Musso, philosophe et politiste, Institut d'études avancées de Nantes, professeur émérite de sciences de l'information et de la communication à l'Université de Rennes II et à l'École Télécom ParisTech

### 19h00 Apéritif

## Jeudi 8 février 2018

### RÉVOLUTION 4.0 : MYTHES ET RÉALITÉS, ASPECTS TECHNIQUES ET SYMBOLIQUES

#### 9h00 Industrie 4.0 : Quels impacts sur les modèles d'affaires, les schémas industriels et l'organisation du travail ?

Mme Dorothee Kohler, docteure en géographie, et M. Jean-Daniel Weisz, docteur en économie, Kohler C&C, Consulting & Coaching, Paris

#### 9h40 Qu'est-ce que l'économie ou la « révolution » 4.0 : des machines et des hommes – Aspects techniques de la révolution numérique et des innovations et changements à venir

M. Alain-Serge Porret, docteur EPFL en Electrical Engineering, vice-président, Integrated and Wireless Systems, Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), Neuchâtel

### 10h20 Pause

#### 10h50 La « révolution » 4.0 : des robots et des humains – Comment, et pourquoi, vivre ensemble ?

Mme Daniela Cerqui, docteure en anthropologie, maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne

#### 11h30 Table ronde : La révolution 4.0 du point de vue des sciences techniques et des sciences humaines – mythes et réalités, chances et risques

Modération : M. François de Raemy, responsable éditorial à La Souris Verte, société de production documentaire, Genève

- les oratrices et orateurs

- M. Philip Balsiger, docteur en sociologie, professeur, Université de Neuchâtel

### 12h15 Pause repas

### MARCHÉ DE L'EMPLOI, MOBILITÉ ET MIGRATION, SANTÉ AU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Marché de l'emploi, mobilité et migration : élus et exclus de la révolution numérique ?

#### 13h50 Révolution 4.0 et circulation des « travailleurs » : les expatriés et autres élus de la mobilité – l'organisation de la mobilité

Mme Laure Sandoz, chercheuse en anthropologie, nccr – on the move, Université de Bâle

#### 14h15 Révolution 4.0 et circulation des « travailleurs » : les expatriés et autres élus de la mobilité – mobilité et modes de vie

M. Florian Tissot, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Université de Neuchâtel

#### 14h40 Révolution 4.0 et circulation des forces de travail : Just-in-time-migration au travail précaire

Mme Sarah Schilliger, docteure en sociologie, post-doctorante FNS à l'Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien, Université d'Osnabrück

## 15h15 Pause

### Santé au travail et sécurité sociale

#### 15h45 Révolution 4.0 et psychologie du travail : nouveaux défis de santé publique ?

M. Adrian Bangerter, docteur en psychologie, professeur de psychologie du travail, Université de Neuchâtel

#### 16h25 Révolution 4.0 et sécurité sociale : faut-il repenser la protection sociale et son financement ?

Mme Anne-Sylvie Dupont, docteure en droit, professeure, Universités de Neuchâtel et Genève

#### 17h05 Table ronde : Révolution 4.0, marché de l'emploi, mobilité et migration, santé au travail et sécurité sociale

Modération : Mme Denise Efionayi-Mäder, directrice adjointe du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Université de Neuchâtel, CSDH, et M. Pascal Mahon, docteur en droit, professeur, Université de Neuchâtel, CSDH

- les oratrices et orateurs
- M. Jacinto Cuvi, docteur en sociologie, post-doctorant, Institut de sociologie, Université de Neuchâtel
- Mme Johanna Probst, docteure en sociologie, collaboratrice scientifique, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Université de Neuchâtel

## Vendredi 9 février 2018

### LES CONSÉQUENCES DE LA RÉVOLUTION 4.0 SUR LE MODE DE PRODUCTION ET LE DROIT PRIVÉ ET PUBLIC DU TRAVAIL

#### 9h00 Ubérisation et droit du travail : les nouvelles formes d'activité et le droit privé et public du travail

M. Aurélien Witzig, docteur en droit, avocat, chargé d'enseignement, Universités de Neuchâtel et Genève

#### 9h40 Robotisation et droit du travail : les nouvelles technologies et le droit privé et public du travail

Mme Isabelle Wildhaber, docteure en droit, professeure, Université de Saint-Gall

## 10h20 Pause

#### 10h50 Révolution 4.0 et droit privé et public du travail : quo vadis ? Besoin d'action législative et pistes de réflexion

M. Bassem Zein, lic. iur., DES IHEI, collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la justice, Berne

#### 11h30 Table ronde : La Révolution 4.0 et le droit privé et public du travail : attendre et voir venir ?

Modération : M. Jean-Philippe Dunand, docteur en droit, professeur, Université de Neuchâtel

- les oratrices et orateurs
- Mme Karine Lempen, docteure en droit, professeure, Université de Genève
- M. Tibère Adler, directeur romand, Avenir Suisse, Genève

## 12h15 Pause repas

### RELATIONS INDUSTRIELLES ET DROIT COLLECTIF DU TRAVAIL

#### 13h50 Révolution 4.0 et droit collectif du travail : quel avenir pour les relations industrielles internationales et pour l'OIT ?

Mme Isabelle Daugareilh, directeur de recherche CNRS – HDR, directrice du Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, UMR CNRS 5114, Université de Bordeaux

#### 14h30 Présentation des conclusions de l'étude « Le futur du dialogue social et du tripartisme dans le contexte de la digitalisation de l'économie » établie sur mandat de la Commission nationale tripartite pour les affaires de l'OIT

Mme Anne Meier, docteure en droit, avocate, chargée d'enseignement, Universités de Neuchâtel et Genève

## 15h10 Pause

**15h40 L'OIT et le futur du travail : besoin d'action et pistes de réflexion – prises de position « tripartite », partenaires sociaux – État**

M. Luca Cirigliano, docteur en droit, Secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), Berne  
M. Marco Taddei, lic. sc. pol, DES Etudes européennes, membre de la Direction de l'Union patronale suisse (UPS), Berne  
M. Jean-Jacques Elmiger, Ambassadeur, Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO, Berne

**16h25 Table ronde : Relations industrielles et droit collectif du travail**

Modération : MM. Jean-Philippe Dunand et Pascal Mahon, professeurs, Université de Neuchâtel  
• les oratrices et orateurs  
• M. Marco Salvi, Senior Fellow, Avenir Suisse, programme « Chances et société », Zurich

**DISCUSSION GÉNÉRALE ET SYNTHÈSE**

**17h00 Discussion générale et questions**

Modération : MM. Jean-Philippe Dunand et Pascal Mahon, professeurs, Université de Neuchâtel

**17h30 Clôture du colloque**



**Inscription**

En ligne sur [www.publications-droit.ch](http://www.publications-droit.ch), par e-mail à [droit.formation@unine.ch](mailto:droit.formation@unine.ch) ou en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant à :

Faculté de droit, Secrétariat - Formation, Av. du 1<sup>er</sup> -Mars 26, 2000 Neuchâtel

Je prendrai part au colloque « **Révolution 4.0 et droits fondamentaux au travail** » et m'engage à verser la finance d'inscription, au plus tard le jour précédant le colloque, au moyen du bulletin qui me sera adressé par e-mail :

- Je prendrai part au colloque le **mercredi 7 février 2018**
- Je prendrai part au colloque le **jeudi 8 février 2018**
- Je prendrai part au colloque le **vendredi 9 février 2018**

**Nom, Prénom :** \_\_\_\_\_

**Profession :** \_\_\_\_\_

**Adresse professionnelle :** \_\_\_\_\_

**Code postal et localité :** \_\_\_\_\_

**Tél. professionnel :** \_\_\_\_\_

**E-mail :** \_\_\_\_\_

- Je prendrai part à l'apéritif du **mercredi 7 février 2018**
- Je prendrai part au repas de midi du **jeudi 8 février 2018**
- Je prendrai part au repas de midi du **vendredi 9 février 2018**

Date :

Signature :

## Finance d'inscription ( comprend repas et pauses )

<b>Mercredi 7 février, ouverture du colloque</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Jeudi 8 février</b>	<b>CHF 80.-</b>
<b>Vendredi 9 février</b>	<b>CHF 80.-</b>
<b>Inscription pour les 2 journées de conférences</b>	<b>CHF 140.-</b>

## Délai d'inscription

**26 janvier 2018.** Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'au 31 janvier 2018. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de vous faire remplacer.

## Lieu

Aula de la Faculté de droit  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26  
2000 Neuchâtel

## Renseignements

Faculté de droit  
Secrétariat - Formation  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26, 2000 Neuchâtel  
Tél. : 032 / 718 12 22  
E-mail : droit.formation@unine.ch

**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT

Faculté de droit  
Secrétariat - Formation  
Université de Neuchâtel  
Av. du 1<sup>er</sup>-Mars 26  
2000 Neuchâtel

[www.unine.ch](http://www.unine.ch)